



Tracter une remorque PTAC 1400 kg à vide

Par **Suricat46**, le **17/09/2021** à **19:15**

Bonjour.

Je vais acheter une remorque porte bateau d'occasion.

Elle est immatriculée en France (F.2) 1400, (G.1) 330, le vendeur dispose du CI et la vente aura lieu avant le départ (certificat de cession signe, CI barré)

Le vendeur ne dispose plus de la plaque et des feux réglementaires (volés).

Pour la tracter A VIDE jusqu'à mon domicile, est-il acceptable de considérer que la remorque ayant une masse inférieure à 500 kg , je puis installer pour le trajet un ensemble feux - plaque (dont le dispose) mais qui porte le N° d'immatriculation de mon véhicule ?

Ou dois-je faire refaire, pour le trajet, une plaque au N° actuel ?

Dans le premier cas, j'ai bien noté que même à vide, le PTAC remorque est 1400 kg (plaque sur remorque) et que les FDO pourraient me considérer en infraction - [Véhicule tracteur (G) 1550, (F3) 3580]

La remorque recevra une nouvelle plaque d'immatriculation après réception du nouveau CI.

La gendarmerie de mon domicile n'a pas su me répondre clairement.

Par **Tisuisse**, le **18/09/2021** à **09:04**

Bonjour,

Refusez la vente tant que le vendeur n'aura pas remis cette remorque en état (plaque et feux), c'est plus simple, ou alors faites baisser le prix du montant des réparations qui seront effectuées par votre garagiste.

Exigez de contrôle technique de cette remorque, contrôle qui doit avoir moins de 6 mois au jour de la vente.